



HAL
open science

Problèmes de méthode et de description linguistique en créole martiniquais

Béatrice Jeannot-Fourcaud

► **To cite this version:**

Béatrice Jeannot-Fourcaud. Problèmes de méthode et de description linguistique en créole martiniquais. Travaux & documents, 2006, Méthodes et problèmes de la collecte des données : tradition orale créole, 27, pp.25–38. hal-02183724

HAL Id: hal-02183724

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02183724v1>

Submitted on 6 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Problèmes de méthode et de description linguistique en créole martiniquais

BÉATRICE JEANNOT-FOURCAUD

Dans le cadre de cet article, on essaiera de saisir quels problèmes pratiques peut poser la description linguistique d'une langue à tradition orale. On trouve bien entendu dans la littérature de nombreuses références traitant de ce sujet, d'un point de vue général ou plus spécifique. Ici, on tentera de répondre à la question suivante : Comment décrire un aspect du système d'une langue, en l'occurrence le créole martiniquais, à partir de la collecte de données parfois divergentes ?

On ne propose pas ici de réponse définitive à la problématique posée, mais on veut rendre compte de la méthodologie choisie par un descripteur particulier dans une optique particulière. Ce qui suit est le résultat de la réflexion menée dans le cadre d'une thèse¹ consacrée à la question de l'opposition verbo-nominale en créole martiniquais.

Dans cette optique, j'ai travaillé avec 12 informateurs, répartis dans le nord de la Martinique (Le Lorrain, Basse Pointe) et dans le sud (Fort-de-France, Lamentin, Le François).

Si l'objectif de cette étude était la mise au jour d'un système, j'ai été confrontée à la diversité des pratiques linguistiques dès les premières étapes de mon travail, et la nécessité d'en tenir compte s'est imposée afin de définir les zones de convergence et les zones de différenciation.

En pratique, le problème était de savoir comment prendre en compte les différents usages observés. Plus précisément, étant donné le manque de consensus entre informateurs, en ce qui concerne notamment les variantes de signifiants utilisés (qu'il s'agisse d'unités linguistiques ou de structures syntaxiques), toute la question était de faire le départ entre ce qui appartenait au cœur du système et ce qui en constituait la marge.

Je me propose donc de montrer quelle méthodologie j'ai utilisée pour tenter de décrire les différents sous-systèmes de la langue, le sens général de ma démarche étant de rechercher les faits convergents, tout en ménageant une place à la diversité.

¹ Jeannot-Fourcaud Béatrice, 2003, *De l'opposition verbo-nominale en créole martiniquais ; approche fonctionnaliste*, thèse de doctorat, Université René Descartes-Paris 5, 648 p.

Sans entrer dans le détail, je présenterai la méthodologie employée, en montrant de façon concrète, à travers quelques exemples, comment elle a été mise en pratique.

QUESTIONNEMENTS PRÉALABLES

La question de la variation se pose dans toute langue. Toute langue est, par nature, hétérogène et sujette à variation, celle-ci étant la condition *sine qua non* pour qu'une langue s'adapte à un environnement toujours mouvant. La prise en compte des données orales pose donc, dans toute langue, des questions fondamentales concernant leur représentativité et le statut de certaines formes, notamment en termes de grammaticalité ou d'agrammaticalité par rapport à l'organisation interne de la langue.

Mais on conçoit qu'il ne s'agit pas d'une tâche facile et que « les infractions à la norme sont plus faciles à cerner : il suffit de consulter les manuels adéquats »². Tenir compte du critère de déviance par rapport à une norme prescriptive, explicite dans les manuels scolaires ou les grammaires, peut permettre de hiérarchiser les usages et de les confronter à une analyse parallèle fondée sur la norme statistique (ou norme d'usage).

Pour les langues à tradition écrite, se produit, à partir de ce que permet ou ne permet pas le système (norme systémique), un jeu incessant de régulation entre ce qui relève de la norme statistique (usage partagé, commun aux différents membres de la communauté), ce qui relève de la norme subjective, qu'elle soit prescriptive (et relève de discours officiels et institutionnels) ou fictive (attitudes et représentations des sujets parlants sur les usages)³.

Ce jeu de causalités se manifeste également dans les langues à tradition orale, à cette différence que les discours prescriptifs des locuteurs ne reposent pas sur un étayage institutionnel, académique ou scolaire et qu'ils demeurent donc dans une large mesure fictifs, se

² Claire Blanche-Benveniste, 1996, « De l'utilité du corpus linguistique », *Revue française de linguistique appliquée*, vol. I-2, p. 25-42.

³ Voir notamment les travaux d'Anne-Marie Houdebine sur le sujet, et en particulier Houdebine Anne-Marie (dir.), 1996, *Travaux de Linguistique, Imaginaire Linguistique*, vol. n°7, Université Angers, 177 p. Il faut préciser que les différents facteurs interagissent et peuvent influencer sur le système, amenant éventuellement celui-ci à s'autoréguler sous la pression des usages.

fondant sur les usages individuels du locuteur ou de son entourage proche.

Se dessine alors la spécificité de la description des langues à tradition orale, pour lesquelles les usages peuvent être très divers et compliquer la décision quant à savoir ce dont il faut tenir compte. La description du système ne peut donc se passer de la confrontation de différents idiolectes, pas seulement dans une perspective dynamique (conflit d'usages, usages émergents), mais bien avant cela, dans la sélection des faits retenus pour mettre au jour l'organisation du système.

Dans la présentation des faits de langue, j'ai été amenée à plusieurs reprises à pointer des usages divergents par rapport au système, celui-ci ayant été dégagé à partir des données consensuelles résultant de la confrontation des différents idiolectes.

Il faut préciser que le travail entrepris ne se centrait pas sur l'étude de la variation, même s'il se devait d'en tenir compte et, à ce titre, les observations qui en résultent ne peuvent prétendre montrer la dynamique de la langue. D'autre part, il n'avait pas pour objet la « normalisation » du corpus linguistique, mais simplement la description des usages tels qu'ils apparaissaient.

Ce choix se matérialise concrètement dans la thèse, puisque l'on y trouve des énoncés que l'on peut considérer comme a-basilectaux⁴, comportant par exemple la variante [pask ϕ] (avec la voyelle antérieure arrondie absente du système phonologique martiniquais) du subordonnant [pas] « parce que », ou l'insertion d'un subordonnant *factice* [k ϕ], là où le système ne l'admet pas. Ces variantes coexistent avec les variantes plus basilectales correspondantes : respectivement [pas] « parce que » (-[pask ϕ]) et l'absence de subordonnant (-[k ϕ]).

Dans ce cadre de travail, j'ai diversifié autant que possible le profil des informateurs (âge, sexe, profession mais aussi d'autres facteurs tels que leurs pratiques langagières, leur usage et leurs sentiments à l'égard des deux langues, leur implication éventuelle dans le fait créole, etc.).

Le postulat initial était que par l'observation des pratiques de locuteurs présentant des profils très diversifiés, les pratiques linguistiques communes pouvaient être repérées et interprétées comme zone de convergence. De ce fait, le corpus recueilli mettait également en lumière

⁴ C'est-à-dire non conforme au basilecte, celui-ci pouvant être défini comme la variété la plus éloignée du français.

des zones de divergence dont il fallait rendre compte et qu'il convenait d'intégrer autant que possible à l'analyse.

MÉTHODOLOGIE DE RECUEIL DE CORPUS ET NOTION DE CONVERGENCE

Se pose bien évidemment la question de savoir ce qu'il faut entendre par convergence des usages lorsque l'on enquête auprès d'un nombre de locuteurs réduits, question qui se pose en des termes différents lorsque l'on travaille avec des échantillons conséquents, permettant une analyse statistique.

De façon à pouvoir mettre au jour ce qu'il y avait de commun dans les usages, j'ai recueilli différents types de corpus, allant de l'entretien, non dirigé ou semi-dirigé, à l'enregistrement de conversations informelles. Les matériaux collectés étaient donc divers et hétéroclites, mais ils m'ont permis de faire une première ébauche de description, en focalisant mon attention dans un premier temps, sur ce qu'il y avait de commun (les procédés utilisés dans l'expression des relations syntaxiques, les fonctions susceptibles d'être assumées par les noms et les verbaux, les procédés de subordination, les déterminants du nom et des verbaux, etc.)

Ce faisant, j'ai bien entendu relevé des usages divergents ou marginaux. On observe qu'ils sont utilisés par un locuteur, ou plusieurs, et non par les autres. On prendra pour exemple l'utilisation d'un subordonnant [eti], dans le contexte d'une subordonnée déterminative, par un des informateurs alors que les autres locuteurs n'en font pas usage.

Man ni anpil kanmarad, dé zanmi **éti** man ni. H/50/S³

[mā ni āpil kāmāyad de zāmi eti mā ni]

P1 avoir beaucoup camarade *indef. pluriel* amis qui P1 avoir

« J'ai beaucoup de camarades, des amis que j'ai. »

On peut encore citer l'utilisation d'une « copule » [εt] repérée chez certains locuteurs pour lier une expansion nominale à certains verbaux, alors que d'autres informateurs ne font pas usage de cette unité.

I lé εt doktè.

I le εt dóktε

P3 vouloir *cop.* docteur

« Il veut être docteur ».

⁵ Pour les codes utilisés, cf. § 2.1.

On note également une alternance d'usage chez un même locuteur. Cela correspond par exemple à l'insertion éventuelle, mais non systématique, d'un subordonnant factice, qui peut apparaître sous les formes [kØ], [ki], [ke] ou [kɛ], chez certains locuteurs. Des exemples sont présentés ci-dessous (§ 2.1). Dans ces cas là, il m'apparaissait nécessaire de tester auprès des autres informateurs les usages recueillis.

J'ai donc mis en place un questionnaire que j'ai soumis à mes informateurs. Il se composait d'un certain nombre d'exercices : récit d'anecdotes sur des thèmes précis, description d'illustrations, exercices de traduction du français vers le créole, exercice de traduction de phrases agrammaticales créoles vers le français.

Ce dernier type d'exercices était destiné à recueillir les jugements des locuteurs sur des usages divergents. Cette approche a été réalisée en deux phases. Dans un premier temps, les exercices de traduction de phrases agrammaticales créoles vers le français équivalaient à un test de perception « caché ». L'objectif était de voir s'il y avait production spontanée de jugements sur les énoncés proposés. Un test de perception « explicite » était ensuite proposé à la suite des différents questionnaires. Dans ce cadre, je demandais explicitement aux locuteurs de statuer sur la validité des différents énoncés qu'ils avaient déjà traduits, et sur lesquels ils avaient ou n'avaient pas porté de jugement d'agrammaticalité.

Cette approche a permis d'affiner la description selon le critère d'usage convergents ou divergents. J'ai ainsi pu étudier comment étaient perçues les variantes divergentes par les locuteurs ne les utilisant pas. D'autre part, la méthodologie utilisée m'a également permis d'observer comment les locuteurs utilisant une variante divergente évaluaient l'usage général.

DESCRIPTION LINGUISTIQUE *VERSUS* DESCRIPTION SOCIOLINGUISTIQUE

Mon travail s'est inscrit dans le cadre de la description linguistique. L'approche n'a pas été sociolinguistique ; l'objectif n'était pas la mise en corrélation des variantes linguistiques relevées avec des facteurs sociaux. Il ne s'agissait pas non plus de travailler dans une perspective de synchronie dynamique, fondée sur le jeu de régulation entre système, usage, prescription et fiction (cf. ci-dessus). Ces deux approches auraient de toute façon nécessité un échantillon de locuteurs beaucoup plus conséquent que ce que me permettait le cadre de la thèse.

Le choix d'une approche descriptive synchronique a bien entendu une incidence sur la manière de recueillir le matériel linguistique. Je n'ai

pas constitué un échantillon de locuteurs représentatifs de la structuration sociale de la société. Mon but n'était pas la quête de la distribution sociolinguistique des différentes variantes observées, j'ai focalisé mon attention sur la description de différents pans du système du créole martiniquais afin de répondre à la problématique initiale.

Une fois exposés les préalables à l'étude⁶, je me suis d'abord attachée à définir et établir les classes lexicales de la langue (à partir de la description du potentiel relationnel des différentes unités).

Puis, je me suis plus spécifiquement intéressée, d'une part à la classe des noms et, d'autre part, à celle des verbaux⁷, classes que j'ai analysées selon différents axes comme leur emploi en tant que noyau de phrase, les fonctions susceptibles d'être assumées par les unités appartenant à ces deux catégories majeures, leur détermination par des déterminants spécifiques, etc.

Application et illustration

En pratique, les données recueillies ont été traitées selon la pertinence du fait linguistique observé par rapport à la problématique de l'opposition verbo-nominale.

Exemples de variantes non basilectales non liées à la problématique de l'opposition verbo-nominale

Pour illustrer les différentes étapes de la réflexion, j'ai exploité des exemples rendant compte d'usages réels, et donc susceptibles de s'éloigner soit de la *norme d'usage*, soit de la *norme systémique*. Le but poursuivi était de montrer, même de façon réduite, la structuration mouvante des usages linguistiques en Martinique.

Ces exemples, par leur structuration ou l'emploi de variantes « francisées » des unités linguistiques, ne faisaient pas consensus et ma ligne de conduite était de signaler ces divergences d'usages.

⁶ Ces préalables correspondent aux chapitres 1 à 6 de ma thèse, portant notamment, sur la méthodologie, sur la situation sociolinguistique, sur le système phonologique ou encore sur les principes syntaxiques d'analyse (chapitre 6). Ce dernier chapitre apportant en outre quelques précisions sur le profil syntaxique de la langue.

⁷ J'ai choisi le terme de *verbaux* pour désigner ces unités, afin de mettre l'accent à la fois sur le fait qu'il ne s'agit pas de *verbes*, tels qu'il en existe dans les langues à opposition verbo-nominale ferme, mais aussi pour rendre compte du fonctionnement de ces unités qui occupent de façon privilégiée l'emploi prédicatif.

D'un point de vue méthodologique, j'ai donc choisi de tester systématiquement mes exemples auprès de l'un de mes deux informateurs de référence, voire des deux. Mon objectif n'était pas normatif, puisque je souhaitais simplement repérer ce qui pouvait être purement idiolectal, afin d'éviter une interprétation généralisante de faits relevant d'usages individuels.

Les observations faites ont pris la forme de notes de bas de page, sans qu'il n'y ait aucune modification, dans le corps du texte, des énoncés produits par mes informateurs.

D'un point de vue pratique, les exemples ont été identifiés en fonction du locuteur. Afin de visualiser plus rapidement, dans le corps du texte, les informations qui pourraient être pertinentes, j'ai utilisé un code pour chaque informateur, contenant trois type de données : le sexe de l'informateur (F pour sexe féminin, H pour sexe masculin), la décennie de naissance (1950 pour les locuteurs, nés dans cette décennie, 1960, pour ceux nés entre 1960 et 1969, etc.) et la localisation géographique générale (N pour nord, S pour Sud) ; les autres renseignements pouvant être consultés dans la fiche descriptive.

Sont reproduits ci-dessous deux exemples, présentés et traités dans ma thèse, conformément au cadre posé.

Illustration 1

- (1) Yo té séré jwen-a pas man té wè'y. **F/70/N**

[jo te Ø seye zwê⁸ a¹ pas mā te Ø wɛ j]

P6 *passé perf.* cacher joint *déf.* parce que P1 *passé perf.* voir P3

« Ils avaient caché le joint parce que je l'avais vu. »

- (2) Man pa menm sav koté man kay kouri karnaval. **F/70/N**

mā pa mēm sav kote mā kaj kuyi kaɾnaval²

P1 ne...pas même savoir où P1 *irréal* courir carnaval

« Je ne sais même pas où je vais courir le carnaval. »

¹ Dans cet exemple, nous notons le fait que le défini apparaît sous la forme *a*, alors qu'il suit un monème finissant par une voyelle nasale. Dans ce cas, il aurait dû apparaître sous la forme *an*.

² ●n note l'utilisation de l'unité lexicale [kaɾnaval] plus éloignée du basilecte que [kānaval].

Dans ces exemples, on signale des variantes de signifiants d'unités linguistiques employées par une des informatrices.

⁸ ê : correspond à la voyelle e nasale.

Dans l'exemple (1), l'unité concernée est le défini [la] dont le signifiant peut se présenter sous la forme de différentes variantes contextuelles conditionnées par le contexte phonique, en l'occurrence la nature de la voyelle précédent le défini, selon les principes suivants :

Tableau récapitulatif des variations morphologiques du signifiant [la]

	Consonnes	Voyelles	
Orales	la	<i>Arrondie</i>	a
Nasales	lã	<i>Arrondie</i>	ã

On voit donc que dans l'exemple présenté, la variante employée par l'informatrice n'est pas conforme au conditionnement phonique habituel, puisque le phonème précédent est une voyelle nasale. Cependant, la variation morphologique n'a aucune incidence sur le sens véhiculé.

Il en va de même pour le second exemple mettant en scène une unité lexicale susceptible de se réaliser différemment selon les locuteurs, sachant que la variante [kãnaval] est perçue par les locuteurs comme « moins francisée » que [kaynaval].

Dans des cas comme ceux-ci, et sachant que ces exemples servaient à illustrer un point particulier de la structure de la langue, en l'occurrence la subordination⁹, il ne m'apparaissait pas nécessaire de développer outre mesure ces points de divergence. Il importait de les signaler pour montrer la non uniformité des usages.

Il existe cependant une différence fondamentale entre les deux faits observés : dans un cas, on a simplement affaire à une variante de signifiant non conditionnée par le contexte linguistique, c'est le cas de [kaynaval], et de l'autre une variante de signifiant conditionnée par le contexte linguistique, [ã]. Dans le cadre de la description, il peut être intéressant d'évaluer le maintien ou non du conditionnement lié au contexte phonique ; pour cette raison, j'ai procédé, dans la partie consacrée aux déterminants du nom¹⁰, à des tests de production et d'évaluation, auprès de mes informateurs.

⁹ Cf. la partie 6.5 « La proposition subordonnée », *De l'opposition verbo-nominale en créole martiniquais ; approche fonctionnaliste*, ouvrage cité, p. 144 sqq.

¹⁰ Cf. le chapitre 10 « Les modalités nominales », *De l'opposition verbo-nominale en créole martiniquais ; approche fonctionnaliste*, ouvrage cité, p. 331 sqq.

D'autres cas ont nécessité également des investigations supplémentaires : l'insertion d'un subordonnant agrammatical dans le cas de certains types de phrases complexes comme les complétives. On sait que la structuration des phrases complexes en créole martiniquais peut, dans certains cas, être prise en charge par la position des unités.

C'est le cas notamment lorsque la proposition principale a pour noyau une unité verbale et que la subordonnée suit immédiatement ce noyau verbal, assumant auprès de celui-ci la fonction objet. On a alors affaire à une subordonnée complétive et l'ordre des termes suffit seul à restituer la hiérarchie des différentes composantes de l'énoncé.

C'est ce que l'on voit dans l'exemple suivant :

Man ka espéré man pé ké malad.
 [mā ka espeʁe mā pe ke malad]
 P1 *imperf.* espérer P1 ne...pas *irréal* malade
 « J'espère que je ne serai pas malade. »

On observe toutefois que pour introduire la subordonnée dans ce type de structure, il y a parfois insertion d'un subordonnant, que j'ai nommé « factice ».

I ka réfléchi kéu péutet madanm-li pa kay rivé. **H/50/S**
 [i ka ʁeʃle | i kØ pøtet madām li pa kaj rive]
 P3 *imperf.* réfléchir - peut-être femme P3 ne...pas *irréal* revenir
 « Il pense que sa femme ne va peut-être pas revenir. »

Dans la partie consacrée aux procédés de subordination (chapitre 6), il était adéquat de faire mention de ce type d'usage, et j'ai là encore rendu compte des résultats de différents tests effectués afin de donner un aperçu des pratiques et des évaluations de mes informateurs concernant ce point.

Dans d'autres sections consacrées à d'autres faits linguistiques, quand j'ai utilisé un exemple comportant ce connecteur « factice » j'ai à nouveau utilisé les notes de bas de page pour signaler cet usage divergent.

Traitement des données liées à la problématique de l'opposition verbo-nominale

La question s'est posée en des termes différents lorsqu'il s'agissait de variation directement liée à la problématique de l'opposition verbo-nominale. Il fallait en rendre compte et intégrer les données à l'analyse effectuée.

Je prendrai comme exemple un des points fondamentaux de l'architecture de la thèse. Il s'agit de l'étude des compatibilités, c'est-à-dire des possibilités de relation des différentes unités significatives. Dans l'optique fonctionnaliste que j'ai choisie, l'établissement des classes syntaxiques est le résultat de l'inventaire des relations que ses membres peuvent entretenir avec ceux appartenant à d'autres classes. L'unité d'une classe syntaxique se fonde donc sur le constat d'un même potentiel relationnel (critère des *compatibilités*), à la condition que les membres de cette classe s'excluent mutuellement, c'est-à-dire que l'apparition de l'un exclue l'apparition d'une autre unité de la même classe (critère de l'*exclusion mutuelle*).

Je me suis plus spécifiquement concentrée sur les compatibilités des classes lexicales pouvant assumer l'emploi prédicatif, en examinant les compatibilités qu'elles entretiennent avec les autres classes lexicales observées mais aussi avec diverses classes grammaticales. Il s'agit de la classe des noms, de celle des verbaux, de celle des verbo-adjectifs, et enfin de celle des verbo-adverbiaux.

Afin de rendre compte des compatibilités de la façon la plus précise, j'ai considéré qu'il y avait, d'une part, des compatibilités *limitées* et d'autre part, des compatibilités *non consensuelles*. Les premières rendent compte de compatibilités limitées à certains contextes spécifiques ou qui ne concernent qu'une partie de la classe observée. Les deuxièmes sont celles sur lesquelles les différents idiolectes considérés ne laissent pas apparaître un consensus total.

Les deux cas de figure sont présentés ci-dessous, dans les illustrations 2 et 3. La première exemplification concerne la détermination d'une unité *nom* par une unité appartenant à la classe de l'aspect.

Illustration 2¹¹

- L'aspect

Les noms ne sont pas compatibles avec la modalité du perfectif. Par contre, ils sont compatibles avec l'imperfectif, mais dans un contexte itératif. En aucun cas, un nom marqué par la modalité de l'imperfectif ne pourra être considéré comme portant une valeur progressive ou durative. Il s'agit donc d'une *compatibilité limitée*.

Dépi i rivé, touléjou i ka lanmè.

[depi i Ø viye tulezu i ka lāme]

depuis P3 *perf.* arriver tous les jours P3 *imperf.* mer

« Depuis qu'il est arrivé, il est à la mer tous les jours. »

ka (→) lāme

Dans cet énoncé, l'utilisation de la modalité [ka] indique une insistance à marquer le caractère itératif du procès. On notera cependant que cette valeur est marquée par [tulezu] « tous les jours », et que l'emploi de [ka] n'est pas nécessaire pour marquer le caractère itératif associé au procès.

Par ailleurs, on note que les noms ne peuvent être déterminés par les deux autres modalités d'aspects que sont le perfectif à signifiant ZERO et l'imperfectif continuatif [laka].

On pointe ici le fait que la classe des noms entretient avec celle de l'aspect des *compatibilités limitées*, ce qui est symbolisé par (→). Au delà des incompatibilités sémantiques, on note que les noms ne peuvent être déterminés que par la modalité de l'imperfectif [ka] mais que cette compatibilité ne peut se matérialiser que dans un contexte explicitement itératif. Il y a convergence totale des usages sur ce point.

Le cas de figure présenté ci-dessous nous intéressera plus particulièrement, dans la mesure où il rend compte d'une absence de consensus de la part des locuteurs interrogés.

¹¹ Extrait du chapitre 8 « Les compatibilités des classes lexicales pouvant assumer l'emploi prédicatif », *De l'opposition verbo-nominale en créole martiniquais ; approche fonctionnaliste*, ouvrage cité, p. 217 sqq.

Illustration 3¹²

- Un modal

En ce qui concerne la détermination d'un nom, par la modalité [pu] <obligation>, il n'y a pas consensus, puisque seuls certains locuteurs considèrent que quelques noms sont compatibles avec ce monème. On notera, que de toute façon même pour les locuteurs acceptant cette compatibilité, il ne s'agit que d'une compatibilité limitée, dans la mesure où elle ne concerne que certains noms, du type [dóktɛ] « médecin », [avoka] « avocat », [papa] « père », [gyāmāmā] « grand-mère » et des noms du type [lopital] « hôpital », [lâmes] « messe »¹³. D'autre part, la détermination d'un nom par une autre unité de la classe des modaux est exclue.

I pou profèsè.

[i pu pyofesɛ]

P3 oblig. professeur

« Il sera professeur »

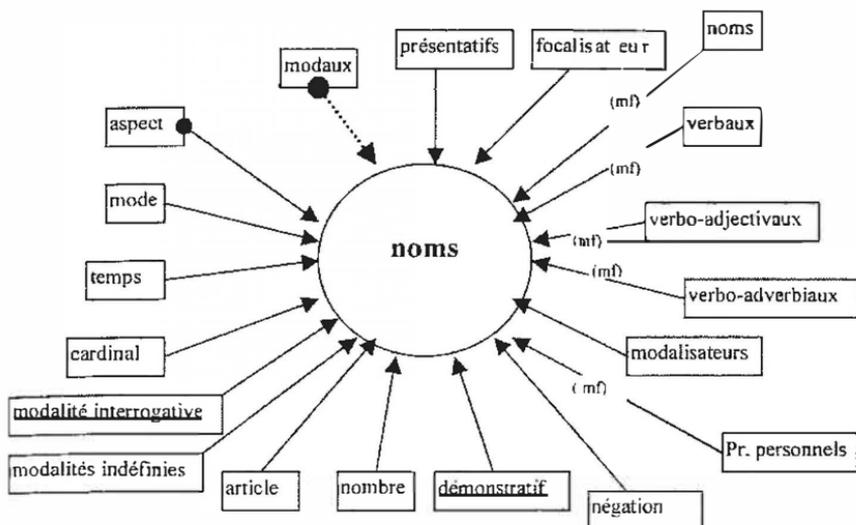
Dans ce dernier cas, les observations et les investigations auprès des locuteurs m'ont amenée à postuler un cas de compatibilité non consensuelle, doublée d'une compatibilité limitée entre la classe des unités modales et celle des noms. On note donc qu'il n'y a pas d'accord entre les différents informateurs quant à la possibilité de déterminer un nom par une unité de la classe des modaux.

Il convenait donc de rendre compte de cette absence de consensus, ce qui apparaît dans la figure n°1. Une telle schématisation revient à faire reposer l'identification des classes syntaxiques dégagées sur des bases solides, à savoir les compatibilités admises et reconnues par tous, tout en montrant une zone d'instabilité dans les usages.

¹² Extrait du chapitre 8 « Les compatibilités des classes lexicales pouvant assumer l'emploi prédicatif », *De l'opposition verbo-nominale en créole martiniquais ; approche fonctionnaliste*, ouvrage cité, p. 217 et suivantes.

¹³ Ce que j'ai nommé *noms qualifiants*, d'une part, et *noms situatifs*, d'autre part, dans le chapitre 10 portant sur les noms.

Figure 1 : les compatibilités du nom en tant que centre de détermination



CONCLUSION

Cette approche ne m'a pas donné la possibilité d'opter pour une étude synchronique dynamique, à des fins explicative et prospective. Les propositions faites ci-dessus excluent précisément ce type de démarche qui aurait nécessité une approche différente centrée sur la constitution d'un échantillon conséquent et représentatif. Ceci aurait permis d'utiliser le critère de la fréquence d'emploi et de tenter de dessiner la dynamique d'utilisation des différentes variantes relevées.

La méthodologie employée m'a cependant permis de cerner et de décrire des zones de convergence qui ont servi de base à mon travail réflexif quant à l'existence d'une opposition verbo-nominale en créole martiniquais. Ce faisant, j'ai pu mesurer toute la difficulté que pose la recherche d'un système convergent lorsqu'on ne peut s'appuyer sur un nombre important d'idiolectes. Reste à préciser que la hiérarchisation de données diverses est de toute façon tributaire de l'analyse systémique, menée parallèlement. Celle-ci est fondée sur les possibilités qu'offre la langue ainsi que sur la recherche des critères systémiques régissant les rapports entre les unités linguistiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Bilger Mireille (dir.), 2000, *Linguistique sur corpus*, Paris, Honoré Champion, 380 p.
- Blanche-Benveniste Claire, 1996, « De l'utilité du corpus linguistique », *Revue française de linguistique appliquée*, vol. I-2.
- Calvet Louis-Jean et Dumont Pierre (sous la direction de), 1999, *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, 191 p.
- Houdebine Anne-Marie (dir.), 1996, *Travaux de linguistique*, n°7, Numéro spécial « Imaginaire linguistique », Angers : Université d'Angers, 177 p.
- Houdebine Anne-Marie, 1997, « Synchronie dynamique et recherches actuelles », *Travaux du SELF*, volume 7, Paris, Université René Descartes, Laboratoire Théorie et description linguistique (THEDEL).
- Jeannot-Fourcaud Béatrice, 2003, *De l'opposition verbo-nominale en créole martiniquais : approche fonctionnaliste*, thèse de doctorat, sous la direction de Christos Clairis, Université René Descartes-Paris 5, 648 p.
- Jeannot-Fourcaud Béatrice, 2005, « La dynamique linguistique », *Travaux de linguistique fonctionnelle*, sous la direction de Christos Clairis, Paris : L'Harmattan.